

Conditions Générales de Vente

Actions de formation professionnelle — DigitAtDom

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des actions de formation professionnelle dispensées par DigitAtDom, telles que décrites dans le catalogue de formations disponible sur digitatdom.fr. Elles ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance informatique, administrative, de médiation numérique ou de domotique, qui font l'objet de conditions générales de vente distinctes (« CGV Particuliers »).

Article 1 - Le prestataire de formation

DigitAtDom, entreprise individuelle exploitée par Romain Helfer, organisme de formation.

Siège de l'activité : 32 rue macheret, 77400 Lagny-sur-Marne

SIRET : 983 874 413 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 77 09330 77 auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

DigitAtDom n'est, à ce jour, pas certifié Qualiopi. En conséquence, les actions de formation dispensées par DigitAtDom ne peuvent faire l'objet d'aucune prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO), le Compte Personnel de Formation (CPF), France Travail ou tout autre organisme financeur public ou mutualisé. Les formations sont exclusivement financées directement par le stagiaire à titre personnel ou par l'entreprise cliente sur ses fonds propres. Cette information est communiquée de façon claire au client avant toute inscription.

DigitAtDom est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de **Axa France IARD** (police RC Prestataire n° 0000022796317704).

Article 2 - Public visé et prérequis

Les formations DigitAtDom s'adressent à un public professionnel (conseillers numériques, agents des collectivités, bibliothécaires, salariés, dirigeants, etc.) ainsi qu'à toute personne souhaitant se former, dans les conditions décrites sur la fiche de chaque formation. Les prérequis éventuels, le public visé et les objectifs pédagogiques sont précisés sur la fiche de chaque formation, remise au futur stagiaire avant son inscription.



Article 3 - Inscription et contractualisation

Toute inscription à une formation fait l'objet d'un devis écrit préalable, détaillant le programme, la durée, le tarif et les dates envisagées.

3.1 - Financement par une entreprise ou une personne morale

Lorsque le financement de la formation est assuré par une entreprise ou toute autre personne morale pour le compte d'un ou plusieurs salariés, une convention de formation professionnelle est établie conformément à l'article L6353-2 du Code du travail, précisant notamment l'intitulé, la nature, la durée, les effectifs concernés, les modalités de déroulement et le prix de la formation.

3.2 - Financement par le stagiaire à titre individuel

Lorsqu'une personne physique s'inscrit à titre individuel et finance elle-même sa formation, un contrat de formation professionnelle est établi conformément aux articles L6353-3 à L6353-5 du Code du travail, comportant notamment les mentions obligatoires suivantes : nature, durée, objectifs et contenu de la formation, niveau de connaissances requis, effectifs, dates et modalités de déroulement, moyens pédagogiques et modalités de sanction, prix et modalités de paiement.

Article 4 - Délai de rétractation (formation financée à titre individuel)

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, lorsque le contrat est conclu par une personne physique qui s'inscrit à titre individuel et à ses frais personnels, celle-ci dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat. Aucun paiement, à quelque titre que ce soit, ne peut être exigé du stagiaire avant l'expiration de ce délai, sauf demande expresse de celui-ci de suivre la formation avant l'expiration du délai de rétractation.

Article 5 - Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont ceux indiqués sur le devis et la fiche de formation, exprimés en euros nets de taxe (DigitAtDom n'étant pas assujéti à la TVA, article 293 B du Code général des impôts). Le paiement s'effectue selon les modalités précisées sur le devis ou la convention/le contrat de formation (à réception de facture, ou selon échéancier convenu), exclusivement par le stagiaire ou l'entreprise cliente, aucune prise en charge par un tiers financeur n'étant possible en l'absence de certification Qualiopi (voir article 1).



Article 6 - Délais d'accès à la formation

Les dates de session et les délais d'accès à chaque formation sont communiqués lors de l'établissement du devis, en fonction des disponibilités du formateur et, le cas échéant, d'un nombre minimal ou maximal de participants.

Article 7 - Accessibilité aux personnes en situation de handicap

DigitAtDom étudie, dans la mesure du possible, les adaptations nécessaires à l'accueil de stagiaires en situation de handicap. Toute personne concernée est invitée à prendre contact, avant son inscription, avec le référent handicap de DigitAtDom : Romain HELFER, Tel : 0683193342, Mail : romain.helfer@digitatdom.fr, afin d'étudier les aménagements possibles.

Article 8 - Modalités pédagogiques et évaluation

Les objectifs pédagogiques, le contenu, les méthodes et moyens pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation propres à chaque formation sont détaillés dans la fiche de formation correspondante, remise au stagiaire préalablement à son inscription.

Article 9 - Sanction de la formation

À l'issue de la formation, DigitAtDom délivre au stagiaire une attestation de fin de formation et/ou une attestation d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis. Une feuille d'émargement est signée par demi-journée par le stagiaire et le formateur.

Article 10 - Annulation, report et abandon

10.1 - Annulation à l'initiative de DigitAtDom

DigitAtDom peut être amené à annuler ou reporter une session (effectif insuffisant, indisponibilité du formateur, cas de force majeure). Le stagiaire ou l'entreprise cliente en est informé dans les meilleurs délais et se voit proposer une nouvelle date ou, à défaut, le remboursement des sommes déjà versées.

10.2 - Annulation à l'initiative du stagiaire ou de l'entreprise cliente

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Au-delà du délai de rétractation applicable (article 4) ou pour les formations financées par une entreprise, les conditions d'annulation et les éventuelles pénalités sont précisées dans le devis ou la convention de formation.



10.3 - Abandon en cours de formation

En cas d'abandon en cours de formation non justifié par un cas de force majeure, la formation pourra être facturée au prorata temporis des heures effectivement suivies.

Article 11 - Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis dans le cadre des formations demeurent la propriété exclusive de DigitAtDom. Ils sont mis à disposition du stagiaire pour son usage personnel exclusivement et ne peuvent être reproduits, diffusés ou cédés à des tiers sans l'accord préalable écrit de DigitAtDom.

Article 12 - Données personnelles

Les données personnelles des stagiaires sont traitées par DigitAtDom conformément au RGPD, aux fins de gestion administrative et pédagogique des formations (inscription, émargement, attestations, suivi qualité). Les finalités, durées de conservation et modalités d'exercice des droits sont détaillées dans la politique de confidentialité disponible sur digitatdom.fr.

Article 13 - Réclamations et médiation

Toute réclamation relative à une formation peut être adressée à DigitAtDom aux coordonnées mentionnées à l'article 1.

Lorsque le stagiaire agit en tant que consommateur (particulier finançant lui-même sa formation à titre personnel), et si le litige n'a pu être résolu après une réclamation écrite (courrier ou courriel) adressée à DigitAtDom, il pourra saisir le médiateur de la consommation désigné ci-dessous, en l'absence de réponse ou en cas de réponse négative dans un délai de deux mois.

Conformément aux articles L616-1 et R616-1 du Code de la consommation, DigitAtDom a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **Médiation Consommation Développement (MED CONSO DEV)**.

En cas de litige, le stagiaire peut déposer sa réclamation sur le site www.medconsodev.eu, ou par voie postale à l'adresse suivante :

Médiation Consommation Développement — c/o Centre d'Affaires Stéphanois SAS — Immeuble L'Horizon — Esplanade de France — 3, rue J. Constant Milleret — 42000 Saint-Étienne.

Article 14 - Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et après recherche d'une solution amiable, les tribunaux français compétents seront seuls saisis, dans les conditions de droit commun.



Article 15 - Acceptation des CGV

Le stagiaire ou l'entreprise cliente reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et de la fiche de formation correspondante, et les accepter sans réserve préalablement à la signature du devis, de la convention ou du contrat de formation.

